



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2021  
de l'Association « Aide aux enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »**

Association sans but lucratif, régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901  
5 rue du Paradis, 17740 Sainte Marie de Ré

Présents:

- Patricia LABOURIER : Présidente
- Georges LABOURIER : Trésorier
- Anaïs GALLO-BRAGATTO : Salariée
- Mélissa Césaire, Assistante communication
- Sylvie de Boyer : Administratrice
- Jean-Claude Henry : Administrateur
- Dominique Oliviera : Administrateur
- Costin Petrescu
- Mireille Bonneau
- Marine Pouget et son conjoint (Julien)
- Christine Pouget et son mari
- Sok Lam et sa fille

Ont donné pouvoir :

Anne Lecleach, Sylvie Massot, Chantal Vallet et son mari, Anne Jouglard, Patrick Jouglard, Françoise Pasquier, LM Pasquier, Guy Roses, Nathalie LIBOZ-LALÉ, D'houdain Christel et Yith André.

Les membres de l'Association AEC-Foyer Lataste se sont réunis le samedi 18 septembre, à 10h, 5 Rue du Paradis 17740 Sainte Marie de Ré, sous la présidence de Patricia LABOURIER et sous l'ordre du jour suivant :

**- Approbation des comptes 2020**

**-Affectation des résultats**

**-Questions diverses**

→ Le Rapport moral et financier de l'année 2020 ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour sont présentés par la salariée du siège et son assistante au moyen d'un Power Point.

**En conséquence de cet ordre du jour, 2 résolutions sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.**

**1ère résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications sur les comptes annuels de l'exercice 2020, présentant un total de bilan de 100 442 euros et un déficit de 4 776 euros, et après avoir entendu lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2020, approuve ces comptes annuels. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2ème résolution**

L'assemblée générale accepte la proposition du conseil d'administration d'affecter le déficit de l'exercice 2020 au compte report à nouveau, qui passe ainsi à un solde créditeur de 45 243 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.